
Admission à facturer à charge de l'AOS¹

Liste des documents à fournir

Vous devez disposer d'une autorisation de pratiquer en tant que logopédiste sous propre responsabilité professionnelle.

Lors du dépôt de la demande, le fournisseur de prestations devra notamment définir la date du début d'activité et son lieu de pratique. Seules les demandes complètes d'admission à facturer à la charge de l'AOS seront examinées.

Admission AOS pour l'obtention d'un numéro RCC personnel

- [Questionnaire relatif aux exigences en matière de qualité](#)
- Certificats de travail attestant une pratique de 2 ans à 100 % dont au moins une année dans un hôpital, sous la direction d'un médecin spécialisé (oto-rhino-laryngologue, psychiatre, pédopsychiatre, phoniatre ou neurologue) et en présence d'un logopédiste-orthophoniste qui remplit les conditions d'admission de l'OAMal. Une année peut avoir été accomplie dans le cabinet d'un médecin spécialisé ou dans une organisation de logopédistes-orthophonistes, sous la direction du médecin spécialisé et en compagnie d'un logopédiste-orthophoniste qui remplit les conditions d'admission de l'OAMal.

Admission AOS pour l'obtention d'un numéro C

(facturation par le biais du numéro RCC d'une société déjà admise AOS) :

- Certificats de travail attestant une pratique de 2 ans à 100 % dont au moins une année dans un hôpital, sous la direction d'un médecin spécialisé (oto-rhino-laryngologue, psychiatre, pédopsychiatre, phoniatre ou neurologue) et en présence d'un logopédiste-orthophoniste qui remplit les conditions d'admission de l'OAMal. Une année peut avoir été accomplie dans le cabinet d'un médecin spécialisé ou dans une organisation de logopédistes-orthophonistes admise en vertu de la présente ordonnance, sous la direction du médecin spécialisé et en compagnie d'un logopédiste-orthophoniste qui remplit les conditions d'admission de l'OAMal.

Admission AOS pour l'obtention d'un numéro RCC en tant qu'organisation de logopédie

- [Questionnaire relatif aux exigences en matière de qualité](#)
- Preuve d'inscription de la société auprès du registre du commerce
- Délimiter votre champ d'activité quant au lieu et à l'horaire de vos interventions, quant aux prestations que vous fournissez et quant aux patients auxquels vous fournissez vos prestations.

L'émolument pour le traitement de votre demande s'élève à Fr. 200.- (+ Fr. 8.- de droit spécial/santé). Toute démarche due à un dossier incomplet peut être facturée en plus.

Contact SASIS pour l'obtention du numéro de facturation (RCC ou C) :

SASIS SA, Département Registres & EDI, Bahnhofstrasse 7, Case postale 3841,
6002 Lucerne 2, Universität, Tél. 032 625 42 44, E-mail zsr@sasis.ch

¹ Assurance obligatoire des soins

Bases légales :

[Art. 50 OAMaI](#)

[Art. 52b OAMaI](#)